



Dossier du BHI AB-4/S-5

LETTRE CIRCULAIRE 11/2014
03 février 2014

PUBLICATIONS S-5 Ed. 11.1.0 ET S-8 Ed. 3.1.0 DE L'OHI
« Normes de compétence pour les hydrographes » et « Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine »

DEMANDE DE COMMENTAIRES AUX ETATS MEMBRES

Références :

- A. Publication S-5 de l'OHI - *Normes de compétence pour les hydrographes*
- B. Publication S-8 de l'OHI – *Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine*
- C. Résolution 2/2007 de l'OHI - *Principes et procédures pour la modification des normes et spécifications techniques de l'OHI*
- D. Lettre circulaire 72/2013 du 10 décembre – *Séminaires des parties prenantes sur le renforcement des capacités et sur les normes de compétence*
- E. Lettre circulaire 14/2013 du 15 février – *IBSC – Révision des normes*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément à son mandat et à son programme de travail, le comité international FIG/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) met actuellement à jour les publications S-5 (référence A) et S-8 (référence B) de l'OHI. Compte tenu de la résolution 2/2007 de l'OHI, telle qu'amendée (référence C), la 5^{ème} réunion du comité de coordination interrégional (IRCC-5) a approuvé les révisions dans leur principe, ainsi que le programme de travail de l'IBSC pour la période 2013-2014.

2. Les projets de révision 11.1.0 de la S-5 et 3.1.0 de la S-8 sont disponibles (en anglais seulement) pour examen sur le site web de l'OHI à la page www.iho.int > Normes et Publications > Téléchargement > Projets de publications en discussions > S-5 et S-8 (http://www.iho.int/iho_pubs/draft_pubs/S-5_S-8/S-5_S-8.html). Des versions complémentaires avec les modifications surlignées en bleu ou en texte barré sont également disponibles sur la même page du site web.

3. Les modifications des parties principales de la S-5 et de la S-8, ainsi que de l'Appendice 2 de la S-5, comprennent des clarifications et des améliorations relatives aux points suivants :

- Procédure d'homologation d'un programme
- Processus d'examen sur place
- Description des travaux de terrain et exercices pratiques
- Reconnaissance de la formation en ligne en tant que méthode d'enseignement

- Délais :
 - Période pendant laquelle un programme est enseigné
 - Durée minimum d'un programme
 - Délai d'homologation d'un programme
- Correction des références, des erreurs typographiques et de certains doublons
- Mise à jour des modèles de certificats et du formulaire d'évaluation annuelle

4. Conformément à la référence C, toute révision d'une norme de l'OHI nécessite un processus de consultation avant de solliciter l'approbation des Etats membres pour que la révision entre en vigueur. Les Etats membres et les parties prenantes sont donc invités à soumettre tout éventuel commentaire sur les projets de révisions à la S-5 et à la S-8. Tous les commentaires reçus en retour seront présentés et débattus lors du séminaire des parties prenantes sur les normes de compétence qui aura lieu au BHI, à Monaco, le 7 mars 2014 (cf. référence D). Les soumissions devront donc être envoyées au BHI (info@iho.int) **au plus tard le 1^{er} mars 2014 à l'aide du formulaire de réponse joint en annexe A**. Nous regrettons qu'un délai de temps aussi court soit accordé pour la fourniture des commentaires mais il n'y a pas d'autre possibilité pour que les commentaires puissent être examinés pendant le séminaire. Les Etats membres et les parties prenantes peuvent assister au séminaire pour détailler leurs contributions et commentaires sur les projets de révisions de la S-5 et la S-8, s'ils le souhaitent.

5. Les commentaires et suggestions sur le Livre blanc de l'IBSC (fourni à la référence E) intitulé « *Towards New Standards of Competence for Hydrographers and Nautical Cartographers* » (en français : « Vers de nouvelles normes de compétences pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine ») seront également examinés au cours du séminaire des parties prenantes sur les normes de compétence. Les propositions présentées dans le Livre blanc de l'IBSC constitueront un point de départ pour les prochaines éditions des deux normes (la S-5 et la S-8) qui suivront les révisions 11.1.0 et 3.1.0, dans les prochaines années.

6. Le résultat des discussions sur les projets de révisions de la S-5 et de la S-8 au séminaire des parties prenantes sur les normes de compétence ainsi que toutes les soumissions tardives seront ensuite examinés lors de la 37^{ème} réunion de l'IBSC (11-17 avril 2014, Tokyo, Japon). Les projets finalisés de révisions des publications seront soumis à la 6^{ème} réunion de l'IRCC (19-20 mai 2014, Paris, France) pour approbation, conformément à l'item 3.2 de la référence C. Le Comité de direction sollicitera ensuite l'approbation des Etats membres par lettre circulaire.

7. La date d'adoption effective des normes révisées est prévue pour le 15 septembre 2014. Cette date d'entrée en vigueur permettra aux institutions qui sollicitent une homologation ou le renouvellement de cette dernière, dans le cycle de révision de 2015, de soumettre leurs programmes à l'IBSC, conformément aux normes révisées.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Mustafa IPTES
Directeur

Annexe : Formulaire de réponse

Copie à :

Etats membres de l'OHI

Organisations partenaires

Organisations internationales non-gouvernementales accréditées (OIGN)

Institutions actuellement accréditées par l'IBSC.

Parties prenantes de l'industrie/Intervenants à titre d'experts

REVISION DES PUBLICATIONS S-5 ET S-8 DE L'OHI

Normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine

Formulaire de réponse

(A retourner au BHI avant le 1er mars 2014)

Mél : info@iho.int – Télécopie : +377 93 10 81 40

Note: Les cases s'agrandiront au fur et à mesure de la saisie de la réponse.

Entité (Etat membre ou partie prenante) :

Point de contact :

Mél :

Veillez fournir vos commentaires sur le projet de publication de l'OHI S-5 Ed. 11.1.0 – *Normes de compétence pour les hydrographes* dans la case ci-dessous (voir http://www.iho.int/iho_pubs/draft_pubs/S-5_S-8/S-5_S-8.html):

Commentaires sur la S-5 :

--

Veillez fournir vos commentaires sur le projet de publication de l'OHI S-8 Ed. 3.1.0 – *Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine* dans la case ci-dessous (voir http://www.iho.int/iho_pubs/draft_pubs/S-5_S-8/S-5_S-8.html):

Commentaires Sur la S-8 :

--

Signature :

Date :
